



à l'écran

Torture made in USA à 20 h 40 sur Arte

La Journée internationale contre la torture se tiendra le 26 juin. Arte rappelle ce soir combien elle est d'actualité. Entretien avec Paul-Emmanuel Deyrieux d'Amnesty International.



Barack Obama a-t-il tourné la page de la torture instaurée par l'administration Bush dans sa « guerre contre la terreur » ?

En janvier 2009, il a annoncé avoir signé deux décrets destinés à « prévenir et abolir » l'usage de la torture aux États-Unis, en affirmant que son pays ne « torturerait pas » et que Guantanamo serait fermé. Or, non seulement le camp fonctionne toujours, mais également les lieux de détention secrets que les Américains ont mis en place en Syrie ou au Yémen, des dictatures que son gouvernement condamne pour la répression exercée contre leurs peuples. La « torture par sous-traitance », généralisée par l'administration Bush après le 11 septembre, à l'encontre de personnes arrêtées illégalement parce que suspectes de terrorisme, se poursuit. Un

journaliste d'Al Jazeera est ainsi détenu au Yémen depuis plusieurs mois. Nous demeurons dans la configuration post-11 septembre, où les démocraties occidentales, à la suite de la plus puissante d'entre elles, ont pu remettre en cause leurs fondements humanistes parce qu'elles se sentent visées. En mobilisant des centaines de juristes pour légaliser la torture pour échapper au droit international, les Américains ont préparé les opinions publiques, la conscience collective, à sa légitimation. Le Prix Nobel de la Paix Obama, c'est vrai, a changé le discours.



Cette remise en cause a-t-elle entraîné un accroissement de la pratique de la torture dans le monde ?

Pas de façon mesurable en tout cas. Il s'agit d'un phénomène relativement stable, et surtout tabou, encore plus depuis qu'une Cour de justice internationale peut inculper pour usage de la torture. C'est-à-dire, selon les conventions internationales, une violence d'ordre politique causant une souffrance physique, mentale et morale aiguë, pouvant mettre en danger la vie de la victime.

Propos recueillis
par Irène Berelowitch